

<p>COMPTE RENDU DE SEANCE Du Mercredi 18 Septembre 2013</p>
--

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le mercredi dix huit du mois de Septembre deux mille treize, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire.

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Messieurs Bernard AUTAA, Didier BEZIADE, Jean ARROZES, Jérôme MOUSQUES, Hervé LATRUBESSE, Pierre HARGOUES-TURON, Alexandre PEREIRA, Jean-Michel URRUTY. Madame Gisèle POURTAU-MONDOUTEY.

Absents - Excusés: Messieurs Laurent TAPIN, Marc RICOTI. Mesdames Karine LABOURDETTE, Ghislaine DARCHE, Lucienne POURSUIBES.

Il procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance (23 Juillet 2013). Ce document est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1 - Décision Budgétaire Modificative n° 2 :

Le trésorier fait savoir que l'amortissement des subventions d'investissement payées au compte 204 est obligatoire sur 5 ans. Il convient donc de procéder à l'ouverture de crédits en dépenses et recettes comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
		021 - Virement	- 23 407,00
		28041512	23 407,00

Section de Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
022 - Dépenses imprévues	- 183,00	021 - Virement	- 23 407,00
023 - Virt section investiss.	- 23 407,00	28041512	23 407,00
673 - Titres annulés	183,00		
6811 - Amort immo. Corpo.	23 407,00		

2 - Révision de l'indice des fermages 2013/2014 :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de renouveler les conventions d'occupation précaire consenties à Messieurs Bernard AUTAA, et Raymond MAYSONNAVE pour l'échéance annuelle du 1^{er} Octobre 2013 au 30 Septembre 2014. Il précise que la SCEA Autaa, exploite les terres situées à proximité immédiate du lotissement Bacqué, tandis que Monsieur Raymond Maysonnave exploite celles situées au lieu dit "La Campagne ».

Ces terres appartiennent à la 3^{ème} catégorie de la zone n°1 (vallée de l'Adour, du Gave d'Oloron et du Gave de Pau).

Depuis Octobre 2010, la révision des fermages se fait en fonction de l'indice national des fermages qui est de 106,68 pour l'année 2013, selon l'arrêté du 5 août (J.O du 10 août 2013), soit une augmentation de 2,63 %.

Concrètement la révision au 1^{er} octobre 2013 s'effectue donc comme suit :
120,84 € (loyer actuel) x 106,98/103,95 = 124,36 € /ha.

Il invite l'assemblée à fixer le prix de la redevance annuelle pour l'année 2013/2014.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et avoir invité Monsieur Bernard AUTAA, concerné par le sujet à quitter momentanément la séance, l'assemblée,

AUTORISE le Maire à renouveler les conventions de mise à disposition figurant en annexe.

FIXE le prix de la redevance annuelle pour l'année 2013 à 124,36 € /ha.

3 - Mise à disposition de la salle des sports au Club de pelote Orthézien.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il est saisi d'une demande d'utilisation du fronton mur à gauche au profit du Club de pelote Orthézien, pour effectuer un entraînement de pelote basque à chistéra yoko garbi durant une période de 6 mois, de septembre 2013 à février 2014.

Compte tenu que les locaux sont disponibles au créneau demandé,

Compte tenu de la participation de licenciés Bironnais,

Compte tenu du caractère provisoire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte d'accéder à la demande présentée par le Pélotari Club d'Orthez

Décide de mettre à disposition gracieusement la salle des sports pour la pratique des entraînements de pelote basque à chistéra yoko garbi ;

Charge Monsieur le Maire de formaliser ce service par la signature de la convention qui fixe les règles d'utilisation des locaux.

4 - Mise à disposition des installations sportives à l'association « Drin de Tout » de Sarpourenx :

Comme avec le club de pelote Orthézien, et bien qu'aucun Bironnais ne soit joueur, ni adhérent, il est décidé de formaliser la mise à disposition des installations sportives avec l'association « Drin de Tout » de Sarpourenx, pour les entraînements et rencontres de volley.

Cette mise à disposition est gratuite et court depuis plusieurs années.

Sur le même registre, l'assemblée suggère que la mutualisation des équipements soit mise en place avec les communes voisines, dès le renouvellement des municipalités en 2014.

5 - Emplois saisonniers : Bilan moral et financier :

8 jeunes de 17 à 20 ans ont effectués diverses tâches sous la houlette des secrétaires, pour un total de 465 heures et 93 jours. Chacun ayant effectué en moyenne 12 jours de travail effectif. **Coût total 6577,45 €.**

6 - Aliénation du véhicule Ford Transit :

Après avoir rappelé qu'en juillet il a été procédé au remplacement du véhicule affecté au service technique par un véhicule d'occasion, l'assemblée est invitée à se positionner sur l'affectation de l'ancien véhicule.

Après un large débat, et compte tenu de l'état général du véhicule,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Décide de faire procéder au contrôle technique du véhicule et procéder aux réparations nécessaires, s'il y a lieu.

Décide de déposer une offre de vente sur un site d'annonces gratuites,

Fixe le prix de vente à 3000 €.

Autorise et Charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires à cette aliénation.

7 - Questions - informations diverses - affaires en cours :

Lacs des Barthes : Signalement : dégradation de la rampe du belvédère.

Bernard Autaa est chargé de rencontrer l'entreprise Dartigue-Peyrou pour obtenir un devis sur l'empierrement d'une partie du site.

Environnement : L'opération « Nettoyons la nature » menée par Hervé Latrubesse, se déroulera le vendredi 27 septembre à partir de 17h30 autour des lacs des barthes. Monsieur Jean-Michel Urruty rend compte de la réunion qui s'est déroulée avec les représentants de la Gaule Orthézienne et le club de Modélisme. Ce dernier sollicite l'aménagement d'un ponton supplémentaire pour la mise en eau de leurs appareils à moteur.

Site internet : Monsieur le Maire est invité à mettre à jour sa chronique.

Cochonnais Bironnais : Jean Arrozes dresse le bilan du concours régional de pétanque qui s'est déroulé les 12, 13, 14 et 15 septembre. 156 équipes en doublettes le samedi. 44 équipes triplettes mixte le dimanche. Satisfaction générale.

Ecole : Effectif : 81 à la rentrée (03/09), 83 au 16 septembre.

Bâtiments communaux :

Salle des sports : intervention de l'entreprise CANCELÉ, dans le cadre de la garantie de parfait achèvement le jeudi 12 septembre pour réparer les infiltrations d'eau.

Eglise : Faire la même démarche auprès de l'entreprise les toits du béarn.

Logt du presbytère : les locataires sollicite l'isolation de la toiture des wc, la fixation d'un radiateur, le rabotage de 2 portes.

Mairie : le concessionnaire, la Saur nous signale une forte consommation d'eau. Fuite à repérer.

Grange Bacqué : réfection toiture courant octobre.

Cimetière : reprise des allées et empierrement par la CCL.

ZA Plaine des Bois : Installation de Médical 64-40 dans les locaux d'Ortho 33.

Projet Guenard : Le chiffrage relatif aux déplacements des réseaux électricité et gaz est en cours.

Foncier : Le coût relatif à l'acquisition de la parcelle à M. P. NABARROT permettant l'accès à la propriété LABORDE/BAREILHES s'est élevé à 4673,19 € frais d'actes compris. En revanche, la cession croisée avec le SIVOM

Logements Pact du Béarn : Changement de locataires à la maison Cabarrot à compter du 21 octobre. La réfection du plancher du logt T3 de la maison Bacqué est prévu courant octobre.

Voirie/Eclairage Public :

- reprise de l'enrobé des parkings de l'école aux vacances de la toussaint,
- La contre allée qui longe le bâtiment se fera ultérieurement,
- Au chemin Hia dé Péré, l'entreprise Dartigue-Peyrou a procédé au nettoyage du fossé, au niveau de chez Marimbordes/Laborde.
- Relancer la CCL sur les demandes déposées sur la plateforme du SIG (juin 2013) : pose de la buse au chemin Labielle, sécurisation du fossé au chemin Crampot.

Personnel : reprise à temps complet à compter du 16 octobre de Gérard Mercier après une période de mi-temps thérapeutique de 3 mois.

Plus aucune question n'étant abordée, ni appelée des membres présents,
L'assemblée est levée à 20h30.

Le Maire,
Jacques CASSIAU-HAURIE

Document approuvé à l'unanimité,
Le 28 Octobre 2013
A Biron, le 29 Octobre 2013.
Le Maire,
Jacques CASSIAU-HAURIE

